



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 30 Novembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 Novembre 2012 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2012

Le compte rendu du 05 Octobre est adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

II - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE : RÉNOVATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE

5 entreprises ont déposé une offre : ROUYER, BOUENARD, RAYMOND-KNEIPER, M2 et PERRIN RECOULES.

La Commission chargée de l'analyse, du classement et du choix du maître d'œuvre s'est réunie le 26/11 et a établi un classement des offres.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet M2 (classée en 1^{er}) dont le montant des honoraires est de 7.8 % du montant des travaux.

III – RUE DU 14 JUILLET ET ROUTE DE BESSAY : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'avenant établie par le Maître d'œuvre, M PERRIN et autorise M. le Maire à signer l'avenant. Le montant total des travaux est ainsi porté à 238 649.61 € HT.

IV – LOTISSEMENT GARENNE GAYOT 2° TRANCHE

M. le Maire présente l'évolution du dossier de la 2° tranche du Lotissement de la Garenne Gayot.

Un nouveau système de rétention des eaux pluviales a été proposé à Moulins Communauté, à qui les réseaux seront rétrocédés.

V – DEMANDE DE SUBVENTION

Lors de la session du 06 Janvier 2012, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire, à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en place du réseau d'assainissement de la 2° tranche du Lotissement de la Garenne Gayot. La nouvelle évaluation de ces travaux s'élevant à 49 445.50 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

VI – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Mme BARON indique qu'il est nécessaire de procéder à quelques réajustements budgétaires notamment avec le versement des droits de mutation, le coût supplémentaire des travaux de la Rue du 14 Juillet et de la Route de Bessay et l'achat d'illuminations pour la Route de Bessay.

En section de fonctionnement, les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 16 478 € et en section d'investissement à un montant de 7 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

VII – CONTRAT PRÉVOYANCE

Afin de ne pas léser les agents communaux, suite à la résiliation du contrat groupe de prévoyance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge une somme forfaitaire mensuelle en fonction du nombre d'heures hebdomadaires dès lors que l'organisme d'assurance choisi est labellisé. Cette participation financière ne pourra être supérieure au montant total de la cotisation versée par l'agent.

VIII - CRÉANCES ÉTEINTES PAR DÉCISION DU JUGE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du juge d'instance, saisi par la Commission de surendettement, d'annuler une dette de loyer de 3 267.06 €.

IX - INDEMNITÉS DU COMPTABLE

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de conseil de 408.98 € à Monsieur le Trésorier.

X - TARIFS 2013

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs 2012 d'environ 2% à compter du 1^{er} janvier 2013.

XI - CLSH : TARIFS 2013

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cartes Accueil périscolaire	
Carte 30 tickets	Tarifs 2013
De 0 à 15 000 €	33.60 €
De 15 000 à 30 000 €	39.70 €
Plus de 30 000 €	45.90 €

Ticket individuel 2.30 €

XII - AVENANT CONTRAT CAF

Suite à la demande de la CAF, un avenant au contrat (Commune de Neuilly le Réal/SIVOM/Commune de Bessay) doit être conclu suite au renouvellement du contrat avec la commune de Bessay.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Paul GARNIER à signer l'avenant du contrat Commune de Neuilly le Réal/SIVOM/Commune de Bessay avec la CAF.

XIII - CONVENTION SCÈNECRAN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ScèneCran et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- M. le Maire informe du départ de M. Gilles GRUET par mutation vers le Conseil Général pour mise à disposition de l'IUFM. Le recrutement d'un nouvel adjoint technique a commencé.
- 2- La DDCSPP par le biais de l'Association des Maires sollicite la désignation de deux élus pour siéger au sein du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Mme de CHACATON se propose pour y siéger.
- 3- M. le Maire fait part de l'obtention d'une seconde fleur décernée à l'occasion du Concours Régional des Villes et Villages Fleuris.
- 4- M. DUPUIS indique que le SICTOM a lancé une enquête publique (du 12/11 au 13/12) concernant le traitement des déchets. Il invite ceux qui le souhaitent à faire connaître leur point de vue auprès du Commissaire enquêteur à la Mairie de Chezy (mairie-chezy@wanadoo.fr).
- 5- Le marché de Noël des « P'Tits Loups et Compagnie » aura lieu le Vendredi 14 décembre, à 18h30, à la salle Henri BARON.
- 6- M. BAUDOIN explique que la facture d'assainissement 2012 sera adressée l'année prochaine par la Communauté d'Agglomération.

Le 07 décembre 2012

Le Maire,
Lucien GONNOT